

LE PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

(visite partielle)



Le Palais de Justice de Paris est situé dans le 1er arrondissement, sur l'île de la Cité dont il occupe environ un tiers de la superficie. Il abrite plusieurs des principales institutions judiciaires françaises.

Il est bordé :

- au nord, par le quai de l'Horloge
- à l'est, par le boulevard du Palais
- au sud, par le quai des Orfèvres
- à l'ouest, par la rue de Harlay et la place Dauphine

Le palais de justice occupe 4 hectares au sol et offre une superficie de 200 000 m² en comptant les galeries (24 km).

Les fouilles et travaux menés en 1847 pour l'agrandissement du Palais de Justice, ont permis de retrouver les traces d'un monument important ainsi que des fragments de colonnes, chapiteaux, corniches, et inscriptions d'époque romaine montrant que cet emplacement avait été choisi par les gouverneurs romains pour y établir leur résidence. C'était un grand édifice, dont les murs, appareillés en pierre avec une extrême précision, étaient recouverts d'un enduit rehaussé de peintures, comme ceux des maisons de Pompéi. Les rois mérovingiens et carolingiens, habitèrent à des intervalles plus ou moins longs cet endroit de la cité, et les Capétiens y fixèrent leur résidence ordinaire. Louis VI le Gros et Louis VII le jeune y moururent, et Philippe Auguste y est né.

Les premiers travaux, sans qu'on en connaisse la date exacte, ont du commencer fin X^{ème} début XI^{ème} siècle sous le règne de Robert le Pieux qui régna entre 972 et 1031. La justice fait son entrée dans ce palais royal dès le XI^{ème} siècle puisque le roi va prendre l'habitude de réunir autour de lui la Curia regis (c'est-à-dire la Cour du Roi) qui va l'aider à juger les affaires en particulier celles de justice.

Les travaux vont se poursuivre au XII^{ème} siècle. Philippe Auguste va en faire sa résidence. Saint-Louis va agrandir le Palais et construire dans l'enceinte du palais, la Sainte Chapelle (édifiée entre 1242 et 1248 afin d'abriter la Sainte Couronne (la couronne d'épines), un morceau de la Vraie Croix et diverses autres reliques de la passion du christ qu'il avait acquises. C'est également sous le règne de Saint-Louis que les premiers parlements vont rendre la justice au sein de ce palais royal.

La seconde grande époque de la construction du palais de justice correspond au règne de Philippe IV Le Bel. Le roi charge son chambellan, Enguerrand de Marigny, d'agrandir et d'embellir le palais. C'est à cette époque que va être édifiée la Grand-Salle qui correspond à notre actuelle salle des pas perdus avec en dessous une salle un peu moins haute qu'on appelle la salle des gendarmes et qui est accessible de nos jours par la Conciergerie. Ces travaux font que, vers 1324, on peut dire que le palais royal de la Cité est assez vaste pour accueillir le roi, sa famille, son entourage et le personnel nécessaire à l'administration du royaume. C'est à l'époque le plus magnifique palais royal d'Europe.

Les rois se sont succédé en ses murs jusqu'au futur Charles V. Le 22 février 1358, les émeutiers parisiens, sous la conduite d'Etienne Marcel, le prévôt des marchands, pénètrent dans la chambre du dauphin Charles, futur Charles V, qui gère le royaume en l'absence de son père, Jean le Bon, captif en Angleterre. Les conseillers du prince, Jean de Conflans et Robert Clermont, sont égorgés sous ses yeux dans la galerie et l'éclaboussent de leur sang, tandis que le prévôt le coiffe du chaperon rouge et bleu, aux couleurs de Paris. Redevenu maître de la situation, Charles V quitte le Palais, qui rappelle de trop mauvais souvenirs, et lui préfère désormais le Louvre, l'hôtel Saint-Pol (détruit dans les années 1520, il était situé quai des Augustins à Paris IV) ou Vincennes à l'extérieur de Paris et laisse le palais comme siège du parlement.

Les monarques suivants ne vont pas pour autant abandonner complètement le palais. Ils vont prendre l'habitude d'y revenir notamment lors des lits de justice c'est-à-dire des réunions du parlement présidées par le roi.



Enluminure de Jean Fouquet pour l'ouvrage de Boccace, « Des cas des nobles hommes et femmes représentant un lit de justice au parlement de Paris, tenu par Charles VII de France. Vers 1450 ».

Les rois viennent aussi y faire des séjours lors de réceptions de souverains étrangers et lors des fêtes religieuses se déroulant à la sainte Chapelle.

Le roi parti (ou presque) le parlement (c'est-à-dire la justice) va prendre de plus en plus possession des lieux. Le palais va devenir le siège de l'administration judiciaire dès le XVIème siècle.

Au XVIème siècle, on va édifier (architecte Fra Giovanni Giocondo) dans la cour qui est comprise aujourd'hui entre la Sainte Chapelle et le tribunal correctionnel, une chambre des comptes, un bâtiment Renaissance très élégant. Malheureusement ce bâtiment a été incendié et remplacé au XVIIIème siècle par des bâtiments classiques. Au XVIème siècle, on décorera la tour de l'Horloge. (Germain Pillon).



Salomon de Brosse pourrait être l'architecte représenté dans cette tapisserie de Rubens. Thèse soutenue en 1965 par John Coolidge (1913-1995) de l'université d'Harvard, USA

Ensuite vont se succéder des phases de destruction (incendies notamment (1618, 1737, 1767) et de ce fait des phases de reconstruction, d'agrandissement et de réaménagement.

Citons Salomon de Brosse (architecte du palais du Luxembourg et de l'église Saint Gervais à Paris) qui va être chargé en 1622 de réparer les dégâts de l'incendie de 1618.

C'est lui qui créera la Salle haute de la Grand-Salle du Palais de la Cité, maintenant salle des Pas-Perdus. Et même si cette salle a été reconstruite à de multiples reprises à cause d'incendies, le dernier datant de la Commune en 1871, le style architectural dû à Salomon de Brosse sera respecté.

Au XVIIIème siècle ce sont quatre architectes (Joseph-Abel Couture, Jacques-François Desmason, Pierre-Louis Moreau-Desproux, Jacques Denis Antoine), qui vont se succéder pour la création des bâtiments contenant la cour du May (=Mai).

La révolution éclate, le Parlement est supprimé et les membres sont envoyés à la guillotine. A ce moment là, on voit s'installer au sein des bâtiments, deux tribunaux dont le fameux tribunal révolutionnaire. Et c'est sous la révolution, que le palais va prendre le nom de Palais de Justice.

En 1799, le palais reprend son prestige et s'impose comme premier centre judiciaire de France. En son sein s'installent la cour de cassation, la cour d'appel et le tribunal d'appel.

A partir de 1830 Louis Philippe va ordonner la reconstruction, la restauration, l'agrandissement, du palais de justice.

Nota : comme au Louvre, l'agrandissement du Palais se heurta au respect des propriétés privées alentours.

Ces extensions furent facilitées après les lois sur l'expropriation : en particulier la loi du 7 juillet 1833 définissant l'expropriation pour cause d'utilité publique, suivie par le décret du 28 mars 1852, base légale des travaux haussmanniens.

Tous ces travaux vont se poursuivre jusqu'en 1914.

oOo

Evolution de l'architecture judiciaire à travers le temps :

Les spécialistes distinguent 5 phases principales :

- La première (en gros des origines jusqu'au XIIème siècle) : il n'y a rien, pas de bâtiment. On rend la justice en plein air. Les plaids ⁽¹⁾ médiévaux vont s'installer là où il y a de l'espace : aux porches des églises, aux

¹ le terme plaid du latin placitum, conforme à la volonté. Le nom désignait à l'époque franque un conseil réuni autour du souverain, un tribunal royal et les jugements formulés par ces juridictions. Le terme s'appliqua progressivement à des assemblées judiciaires présidées par des ducs, des comtes ou de simples seigneurs du ban.

portes des villes (c'est-à-dire les portes couvertes où il y avait des salles aménagées en étage), au premier étage des halles communales, où –et c'est le cas à Paris- dans les salles des châteaux seigneuriaux.

- La seconde phase : dès le XII^{ème} siècle vont apparaître les auditoires. L'auditoire est un édifice consacré à la fonction judiciaire. Ces auditoires présentent des caractéristiques communes, ce sont des bâtiments conçus sur deux niveaux d'élévation. Le niveau bas est l'étage carcéral, le niveau haut est l'étage noble. Entre les deux, un escalier permettant la liaison, et ce avec tout le caractère symbolique que cela signifie : de l'univers sombre des geôles, en bas, à l'audience, en haut, baignée de lumière où règne la justice. Ces auditoires avaient une forme oblongue, un toit à double pente, un style ne tranchant guère sur les maisons du Moyen-âge. Ce modèle va perdurer jusqu'au XVI^{ème} siècle.
- La troisième phase : dans la première moitié du XVII^{ème} siècle une esthétique nouvelle va apparaître, le modèle étant donné par le parlement de Rennes. Cet ouvrage, édifié par Salomon de Brosse, montre des évolutions : on abandonne les bâtiments de plan oblong, pour un plan carré avec l'idée que les quatre faces présentent un caractère aussi important les unes que les autres, le tout dans un souci de symétrie et d'équilibre. A la modestie de l'architecture médiévale, se substitue désormais majesté et dimensions imposantes. On abandonne la mitoyenneté (cas des auditoires) avec les autres constructions, le bâtiment de justice s'isolant et s'éloignant des habitations. L'architecture judiciaire se veut distante. On voit aussi apparaître un escalier permettant l'accès au palais de justice. Cet escalier menant à l'entrée flanquée de colonnes, va devenir de plus en plus monumental.
- La quatrième phase : 1760-1960. 53 % des palais de justice français seront édifiés durant cette période. Les grandes caractéristiques de ces palais de justice sont de grandes colonnades et un fronton qui évoquent le temple antique. Le palais de Justice est conçu comme étant le temple de la Loi. Cette référence aux temples antiques explique pourquoi le style de ces palais est néo-classicisme. Il existe cependant certaines libertés d'interprétation (exemple le système de proportion des ordres est abandonné). Par ailleurs le système des porches et escaliers monumentaux relève souvent d'une architecture de type théâtrale dont le but est d'impressionner le 'spectateur' et d'inspirer la crainte et le respect de l'ordre social.
- Dernière phase : de 1960 à aujourd'hui. C'est une phase dont les caractéristiques sont difficiles à définir. Les tendances sont trop imprécises pour qu'on puisse déterminer un nouveau type d'architecture judiciaire. La justice est en quête d'une nouvelle image.

Ici, pour le Palais de Justice de Paris, on ne peut pas parler d'architecture de type parlement de Rennes à cause de la présence de l'ancien palais royal. Nous sommes face à un très bel exemple d'éclectisme.

Quelques grandes parties du Palais de Justice

Cour du Mai (dite aussi cour du May).

C'est l'ancienne cour du palais royal. Elle doit son nom à l'usage qui voulait (avant la Révolution) que les clercs de la Basoche (la corporation des clercs du palais instituée par Philippe le Bel) y plantent au mois de mai un bel arbre chargé de fleurs et d'écussons. Cet arbre était un chêne, arbre qui depuis les temps anciens, symbolise l'union entre le ciel et la terre, donc l'union entre la justice de dieu et celle des hommes. Le chêne est devenu le symbole de la justice souveraine royale et c'est ce qui va expliquer que la plupart des éléments végétaux que l'on voit dans le palais, sont des feuilles de chêne.

L'aspect du palais de justice dans cette cour provient de l'incendie qui a eut lieu en 1776. La reconstruction a employé le principe dit de convenance en architecture, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une adaptation parfaite de l'architecture à la fonction du bâtiment. Quand on voit le bâtiment extérieurement, on devine immédiatement quelle est sa fonction. C'est le cas ici. Le justiciable doit être impressionné par l'architecture.

Les plans ont été donnés par Joseph-Abel Couture. Ces plans ont été concrétisés à partir de 1779 par Jacques-François Desmason –qu'on considère comme l'auteur essentiel de la construction-. En 1781, Couture va être révoqué (cause possible : des malfaçons dans la voûte de la galerie Mercière nouvellement reconstruite) et remplacé par Pierre-Louis Moreau-Desproux (auteur notamment de la façade de l'église Saint-Eustache et d'une partie des bâtiments donnant sur la place du Palais Royal). Un quatrième architecte intervient à partir de juillet 1782 : Jacques Denis Antoine (auteur de l'hôtel de la monnaie). On lui doit l'essentiel du décor de cette façade notamment l'idée de dresser les statues au-dessus du bâtiment.

On perçoit deux sources principales d'inspiration : l'architecture antique, notamment le temple antique, et le théâtre notamment pour les porches et l'escalier.



La cour de Mai du Palais de Justice

Le corps du bâtiment principal en fond de cour a été achevé en 1783. On notera que la Sainte-Chapelle a été menacée lors de l'édification de ce corps de bâtiment. Le petit bâtiment accolé à celle-ci qui abritait la sacristie et le Trésor des Chartes, a été détruit. La Sainte-Chapelle quant à elle échappa de justesse à des modifications importantes.

L'escalier est monumental, il n'y a pas d'édifice en France de plus haut degré. L'impression de hauteur est accentuée par les colonnes et par l'ordre colossal à deux niveaux d'élévation qui a été adopté. L'ordre dorique choisi –convenant très bien à un palais de justice– se manifeste aussi dans la frise d'entablement sans aucune sculpture.



En revanche, on retrouve le goût français dans les parties hautes qui sont plus chargées avec notamment la balustrade supérieure hérissée de quatre statues allégoriques représentant en partant de la gauche, l'abondance (de Pierre-François Berruer), la justice (de Félix Lecomte), la prudence, (de Félix Lecomte), la force (Pierre-François Berruer).



Au-dessus de l'horloge, deux anges gracieux, sculptés par Augustin Pajou, ornent de part et d'autre les armes royales.

Autour des fleurs de lys, on trouve un collier extérieur –avec le H- de l'ordre du Saint Esprit ⁽²⁾ fondé par Henri III en 1578 et un collier intérieur –plus étroit- avec en bas un médaillon qui pend, c'est le collier de l'ordre de Saint-Michel ⁽³⁾ fondé en 1469 par Louis XI.

² l'ordre de chevalerie le plus prestigieux de la monarchie française

³ Les membres de l'ordre de Saint-Michel se disaient chevaliers de l'Ordre du Roi, alors que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit s'intitulaient chevaliers des Ordres du Roi

La forme carrée du dôme peut évoquer le Pavillon de l'Horloge de Jacques Lemercier au Louvre ou l'Hôtel de la Monnaie de Jacques Denis Antoine.

De part et d'autre deux arcs surbaissés contribuent à la sensation d'écrasement et au caractère sévère que l'on ressent à l'entrée du palais. Ces arcs voûtés piranésiens menaient à l'entrée des prisons. On retrouve ainsi la disposition des auditoires du Moyen-âge : les prisons en bas, la justice en haut. A noter les piedroits (montants verticaux qui encadrent une baie) très bas, assez courant dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.

Etienne-Louis Boullée (1728-1799) –un des principaux architectes néoclassique- déclarait dans « Architecture, essai sur l'art » : « *J'ai présumé que pour introduire dans cette production la poésie de l'architecture, il était bon de disposer sous le palais l'entrée des prisons. Il m'a semblé qu'en présentant cet auguste palais élevé sur l'ancre ténébreux du crime, je pourrais non seulement faire valoir la noblesse de l'architecture par les oppositions qui en résulteraient, mais encore présenter d'une manière métaphorique le tableau imposant des vices accablés sous le poids de la justice* »

Deux murailles latérales, en forme de portique avec arcades, desservent les deux côtés de la cour et aboutissent sur le boulevard du Palais à deux pavillons d'ordre dorique, à fronton triangulaire.

Couture puis Antoine avaient imaginé, au-delà de cette cour intérieure, d'aménager une place. Antoine notamment, souhaitait édifier une place carrée avec des portiques et une rue assurant la liaison entre le Palais de Justice et la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce projet a été abandonné.

Cette cour du Mai est fermée du côté du boulevard du Palais par une magnifique grille.

Cette grille en fer forgé et en partie dorée est l'œuvre du maître serrurier Bigonnet. Elle a été installée en 1787.

Elle est un des derniers exemples de ferronnerie avec ornements de cuivre. Le dessin en est très classique avec les deux pilastres soutenant l'entablement, lui-même surmonté du fronton. Longue de 40 m, elle est percée de trois grandes portes à double battant. Celle du milieu était surmontée d'un globe orné de fleurs de lys que dominait une couronne. Les ornements furent détruits sous la Révolution, la Restauration a confié à l'architecte Marie-Joseph Peyre le soin de rétablir la grille dans son état primitif. La grille a été restaurée en 1877.



On remarque que le haut de cette grille reprend le même dessin de l'écusson aux armes royales que celui en haut de la façade.

Intérieur du palais.

La galerie marchande :

Jusqu'au XIXème siècle la fonction judiciaire a été associée à la fonction commerciale cohabitation que l'on a du mal à imaginer aujourd'hui. Cette galerie marchande a été aménagée à l'emplacement de l'ancienne galerie mercière laquelle fut détruite par l'incendie de 1776. Cette cohabitation de la justice et du commerce est attestée depuis 1315 et il semblerait même (d'après les témoignages des premiers merciers qui s'étaient installés dans cet espace à la demande de la cour) que la cour souhaitait avoir à sa portée les plus beaux objets et les parures exigés par les habitudes de l'époque, habitudes qui remonteraient à l'époque de Saint-Louis. Les merciers sont donc les premiers à s'installer et ils vont être rejoints par d'autres corporations. Un arrêt de 1459 déclare que toutes les galeries sont mises à la disposition de tous les détaillants de marchandises de luxe quelles qu'elles soient.

« Ces noms de galerie Marchande et de galerie Mercière rappellent qu'au temps jadis elles étaient occupées, ainsi que la grande salle et les murailles extérieures du Palais, par une foule d'échoppes et d'étalages, où de jeunes et jolies marchandes débitaient les colifichets de la mode, rubans, aiguillettes, bonnets, guimpes, fine lingerie ; les livres nouveaux n'y manquaient pas ; c'est là que Claude Barbin et ses émules vendaient aux beaux cavaliers et aux belles dames les pièces nouvelles de Corneille, de Molière et de Racine ; c'est là que se donnaient les rendez-vous galants ; enfin cette promenade à la mode, qui ne fut délaissée que peu d'années avant la Révolution française au profit du Palais-Royal, eut l'honneur de fournir à Pierre Corneille le sujet et le titre d'une des premières comédies : *la Galerie du Palais*. Malgré tout, les petites boutiques subsistèrent même sous le règne de Louis-Philippe, jusqu'en 1842 ; mais elles n'offraient plus à leur clientèle que de menus objets de mercerie et surtout des rabats de linge pour les avocats et les officiers ministériels. » (*Le Paris pittoresque*)

Ces activités ont pris fin vers les années 1850-1860. Aujourd'hui cette galerie marchande n'est qu'une galerie de passage.



La galerie marchande

Cette galerie se caractérise par son sol élaboré qui fait miroir à la voûte surbaissée.

La salle des Pas-Perdus :

La galerie Marchande s'ouvre par son extrémité nord, à droite, sur la Salle dite

des Pas Perdus, l'une des plus vastes de ce genre qui existe en Europe. Elle mesure 73 mètres de longueur sur 28 mètres de largeur. C'est en quelque sorte le centre du palais, où l'animation est souvent grande vers midi.

Cette salle a été aménagée à l'emplacement de la Grand-salle construite sous Philippe le Bel, par Enguerrand de Marigny, et achevée vers 1313. Elle était jadis décorée de statues royales. Elle servait à la signature des traités et des contrats solennels; Elle abritait aussi des banquets mémorables. Toute la salle était le siège de cérémonies d'apparat. Incendiée en 1618, la salle fut reconstruite en 1622 par Salomon de Brosse lequel avait repris le parti de la salle médiévale avec ses 2 grandes nefs voûtées et parallèles, séparées par une rangée centrale de 8 colonnes.



En 1871 lors de la Commune, la salle (et beaucoup d'autres du palais) est à nouveau incendiée (cf. le tableau ci-contre montrant la salle après cet incendie).

Les premiers mois qui suivirent l'incendie furent entièrement consacrés à des réparations urgentes et à l'installation provisoire des différents services endommagés.

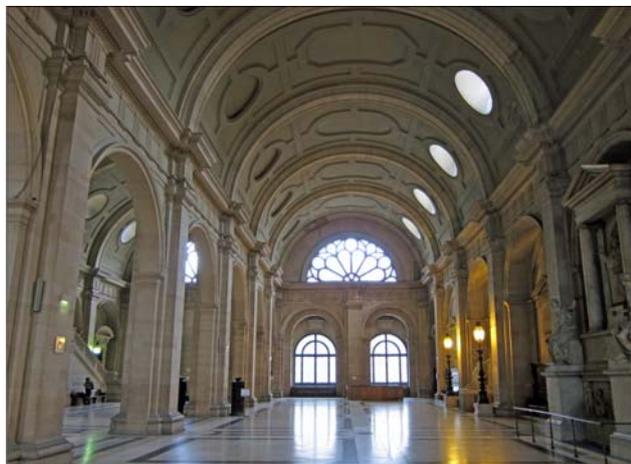
La salle est reconstruite entre 1874 et 1876 par Joseph-Louis Duc assisté par Honoré Daumet, son collaborateur depuis 1867.

Cette reconstruction sera faite dans l'esprit de l'ancienne construction de Salomon de Brosse.

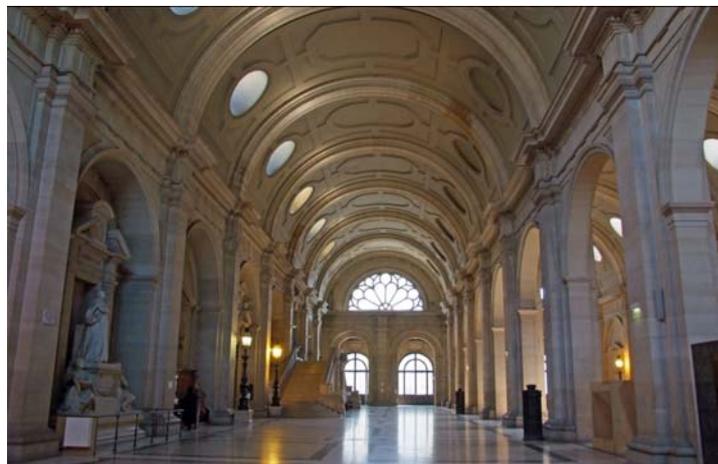
La salle après l'incendie

Cette salle est divisée en deux nefs parallèles, voûtées et séparées par un rang d'arcades en plein cintre portées par des piliers d'ordre dorique.

Chacune de ces nefs est éclairée par une demi-rose à rayon de pierre, prenant jour sur le boulevard du Palais. Des baies ovales, ouvertes au plus haut de la voûte, versent la lumière du ciel sur ce vaste forum de plaideurs et d'hommes de loi.



Première nef



Seconde nef

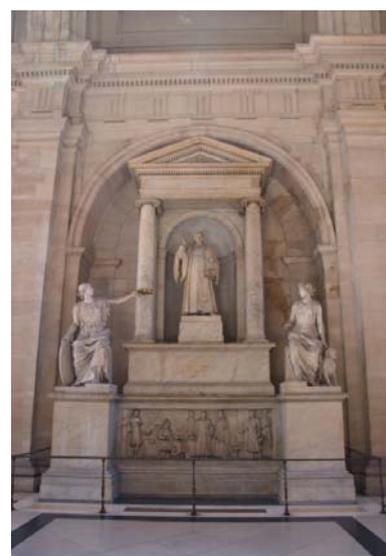
Quelques statues ont été mises en place tardivement dans cette salle. Quelques exemples :



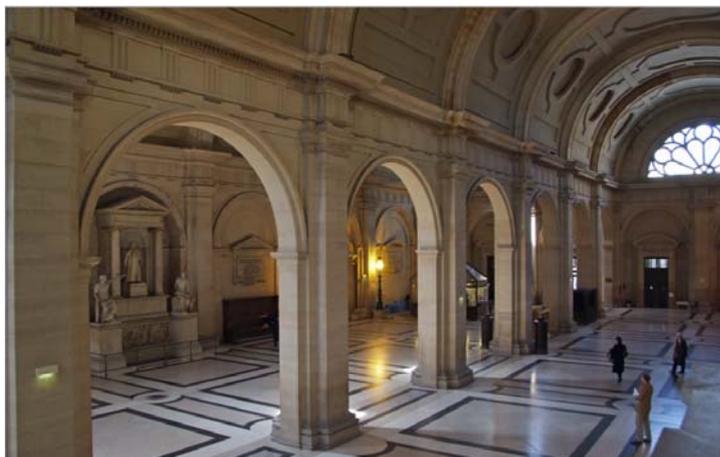
Plâtre réalisé par Chapu
(se trouve au musée d'Orsay)



Statue érigée en 1879, par le sculpteur Henri-Michel-Antoine Chapu représentant Antoine Berryer. Celui-ci était un brillant avocat, royaliste qui passa au-delà de ses convictions politiques pour défendre les révolutionnaires de 1848.



Statue de 1826 de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (le courageux avocat qui défendit Louis XVI à la barre de la Convention) réalisée par Jacques-Edme Dumont. A ses côtés, à droite, la Fidélité et à gauche, la France.



La salle des pas perdus prise du haut de l'escalier du tribunal civil



Les bouches de chauffage que l'on trouve à différents endroits dans le palais (dessinées par Albert Tournaire)

Durant la période 1830-1835, Louis-Philippe demande à ce qu'on réaménage et réorganise complètement le palais. Déjà, à cette époque, on manquait de place pour accueillir convenablement les fonctions judiciaires. L'architecte Jean-Nicolas Huyot propose de nouveaux plans. Afin de s'adapter au caractère historique du bâtiment et aux nombreuses fonctions que le Palais de Justice devait remplir, il propose un plan en damier avec des cours et, autour de ces cours, des bâtiments

Il est surprenant de voir que le style qu'il propose est très éloigné de l'anticomanie qui avait imprégné ses cours à l'Ecole des Beaux-Arts pendant 20 ans. Ses dessins témoignent d'une volonté de changer de style par rapport à tous ces temples de la justice néo-classiques qui se sont construits et se construisent encore à son époque sur tout le territoire national. Du point de vue stylistique, ce que l'on peut reconnaître à Huyot, c'est de ne pas avoir choisi le néo-classicisme triomphant à cette époque dans les palais de justice, mais, et cela n'est pas encore à la mode, de privilégier la tendance néo-renaissance qui va triompher à partir de 1840.

Le plan est approuvé en 1838. Hélas il meurt dans les mois qui suivent.

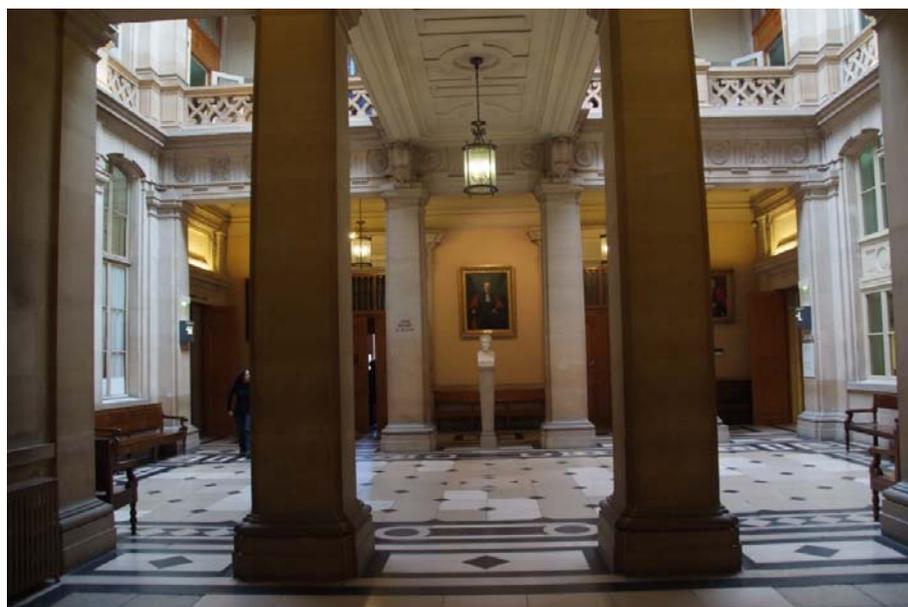
Ses deux successeurs, Etienne-Théodore Dommey (quasi spécialisé dans les palais de justice, exemple le Palais de Justice de Lille en 1827) et Joseph-Louis Duc (architecte de la colonne de Juillet sur la place de la Bastille) vont respecter les dessins d'Huyot et mener à bien le projet.

Duc et Dommey gardent l'idée du plan en damier en y apportant quelques modifications.



Preuve de cette tendance néo-renaissance, l'escalier devant l'entrée du tribunal civil. Lorsque Duc et Domme furent sollicités pour aménager ce tribunal civil, l'espace disponible était relativement modeste. Les deux architectes ont eu l'idée de disposer les salles d'audience sur deux niveaux et d'assurer la liaison entre ces niveaux par la construction de ce bel escalier monumental à double révolution de forme pyramidale, conduisant aux chambres du tribunal civil et au greffe.

Dans cet escalier en partie basse, est aménagé un passage permettant de rejoindre l'atrium et la cour vitrée des chambres de la cour civile.



Cette cour vitrée aménagée en un atrium très élégant fut édifiée entre 1851 et 1856. C'est un exemple du plan en damier évoqué plus haut. Le décor est beaucoup plus riche que celui des salles précédentes. On a deux niveaux d'élévation et une fausse galerie sur les côtés. On retrouve l'ordre dorique au premier niveau et ionique au second. La frise est dorique avec triglyphes et métopes sculptés. Au milieu de l'atrium, Duc a jeté une passerelle qui crée un effet pittoresque et offre différents points de vue.

Dans la salle des Pas-Perdus s'ouvrent plusieurs chambres du tribunal Civil, entre autres :

La première chambre du Tribunal de Grande Instance (dite aussi chambre dorée) :

Elle s'ouvre sur la salle des Pas Perdus. C'est un vestige de l'ancien palais. Elle a subi maintes transformations. A l'origine c'était probablement la chambre de Saint Louis. En effet on ne connaît l'état de cette salle qu'à compter de 1502 quand elle fut restaurée (reconstruite ?) avec une grande magnificence par Louis XII pour son mariage avec Marie d'Angleterre, fille du roi Henri VII. Elle prit le nom de Chambre dorée. Elle est devenue la Grand Chambre qui joua un rôle important dans les annales du Parlement de Paris.

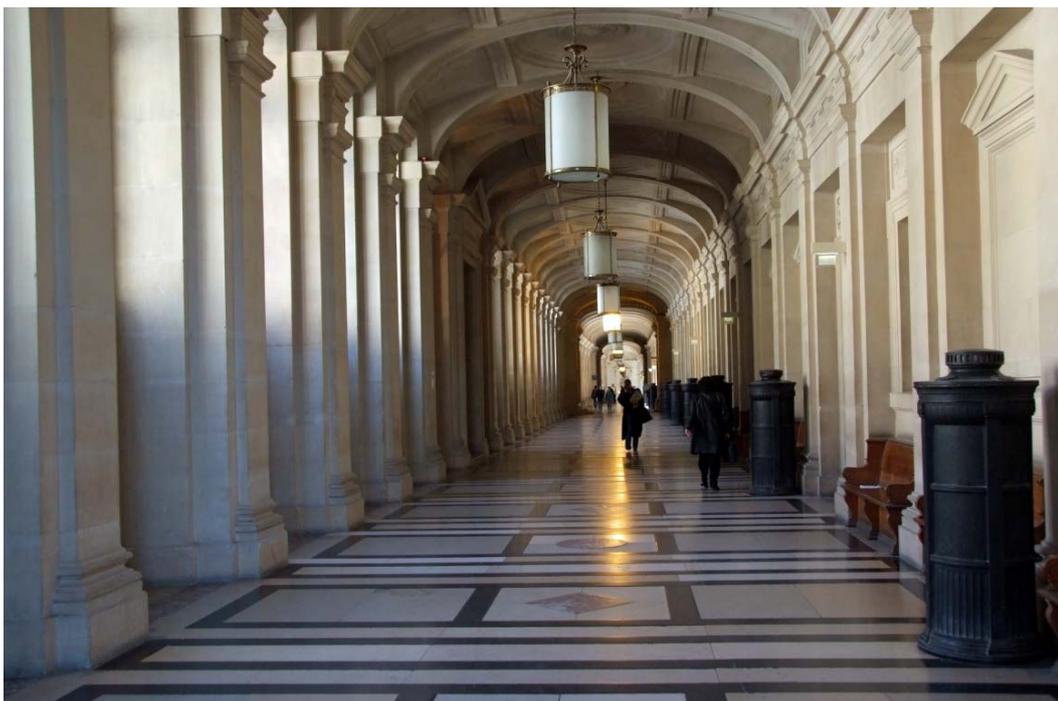


Entièrement détruite par l'incendie de 1871, elle a, lors de sa reconstruction par Duc et Domme, gardé le souvenir de la décoration antérieure. Le fond est couvert de lambris de chêne, tandis que les éléments décoratifs comportent certains souvenirs de la justice souveraine royale, et notamment le porc-épic, emblème du roi Louis XII. Après la dissolution du Parlement, elle avait été utilisée par le Tribunal révolutionnaire ; la reine Marie-Antoinette y a comparu devant les juges. De la Révolution jusqu'en 1871, elle a été affectée à la Cour de cassation.

La galerie des Prisonniers et la galerie Lamoignon :

Elles forment une seule et longue galerie aux voûtes aplaties. Elles sont en partie neuves.

A gauche, elles donnent sur la galerie Duc dans laquelle se trouve l'entrée principale du vestiaire des avocats, à droite, sur la galerie Saint Louis reconstruite par Duc en 1866.



Le vestibule de Harlay :



Il se trouve à l'extrémité de la galerie Lamoignon.

Achille de Harlay (1536-1616) a été le Premier président du parlement de Paris de 1582 à 1611.

Cette construction est due à Joseph-Louis Duc seul. L'idée était de faire de ce vestibule l'élément central de l'entrée arrière du Palais.

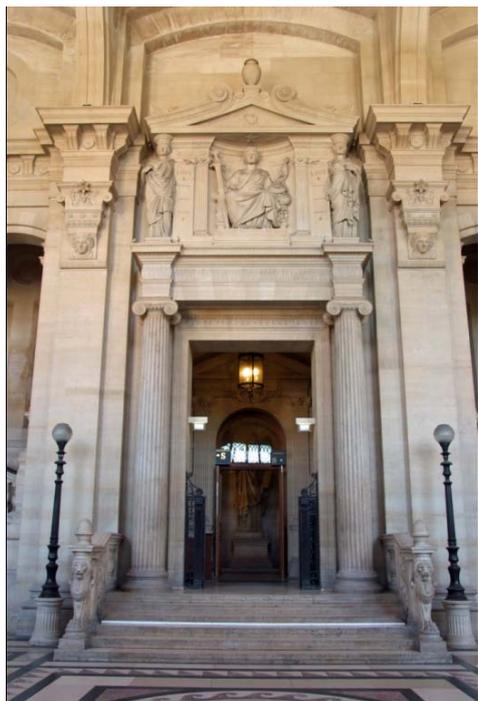
Le bâtiment a été terminé en 1868-1869.

On retrouve la même idée que pour le tribunal de grande Instance à savoir la construction sur deux niveaux avec là aussi un escalier menant aux deux cours d'Assises. Mais après l'incendie de 1871, lors de la reconstruction, il n'y eut plus qu'une chambre.

On constate que Duc a voulu rivaliser avec la salle des Pas Perdus dans la monumentalité.

Ce vestibule est long de 55 mètres et large de 24. Le traitement des voûtes très variable, est remarquable. Il n'est pas sans évoquer celui des basiliques romaines. Pour faire tenir cette voûte appareillée et lourde, Duc utilise de part et d'autre des pilastres monumentaux qui jouent le rôle de contrefort.

Du point de vue stylistique, sous le Second Empire, on apprécie le mélange des styles. On trouve donc le style dorique (on retrouve la frise dorique avec l'alternance des métopes et des triglyphes) ; le style ionique (porte d'accès donnant sur la chambre d'assise) ; un ordre non canonique (les baies supérieures au dessus des balustrades). Pour ce dernier Duc s'est inspiré de fouilles archéologiques récemment menées en Asie mineure à Stratonice).



Un peu de style éolique aussi

Style renaissance pour la balustrade engagée.
Bref, un beau mélange de différents styles.

Au centre de l'escalier : statue de la Loi
Au-dessus de la porte : statue de la Justice

Escalier menant à la cour d'assises



Saint-Louis à droite et Philippe Auguste à gauche
(tous les deux ont habité le palais)
La porte donne accès à la chambre civile de la cour de cassation



A gauche, Charlemagne (qui par les missi dominici contrôla
l'administration et ses ordres)
A droite, Napoléon (créateur du code civil en 1804)



SAINT-LOUIS
(1214-1270)

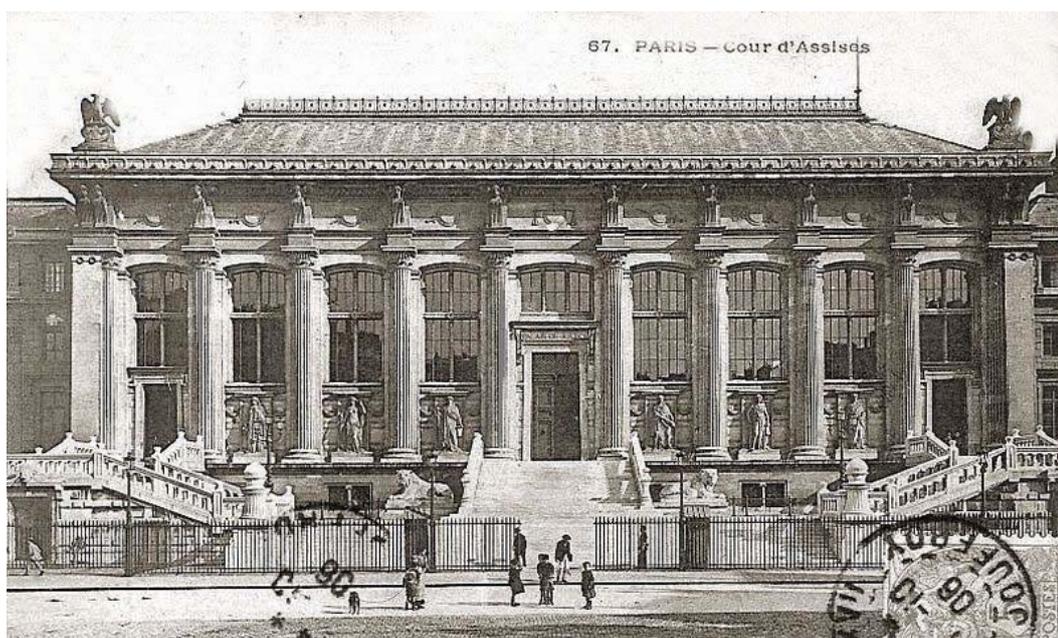
PHILIPPE AUGUSTE
(1165-1223)

CHARLEMAGNE
(748-814)

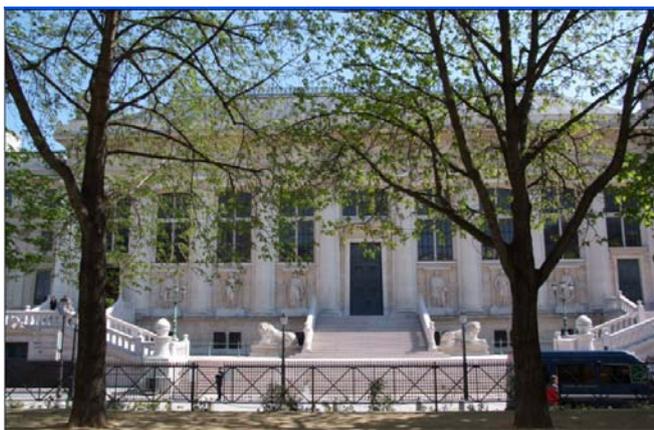
NAPOLEON 1er
(1769-1821)

Ce vestibule fut critiqué pour sa richesse décorative ne correspondant pas à la gravité des actes jugés à la Cour d'Assise. Duc se justifia en déclarant que le but était d'impressionner cette fois non pas ceux qui allaient être jugés, mais d'impressionner les jurés afin qu'ils prennent bien conscience de leur rôle.

La façade arrière de la cour de Justice, rue Harlay :
Elle donne sur la place Dauphine.



Façade rue de Harlay en 1900



La façade, rythmée par 8 colonnes et deux demi colonnes doriques, évoque un temple antique par son côté longitudinal (et non par sa façade). Elle est mise en valeur comme la façade de la cour de Mai par un parvis monumental avec cependant une différence : le jeu complexe des marches de différentes tailles accentue encore la monumentalisation de l'ensemble.

Cette imposante façade, qui n'est que la façade arrière du palais, s'explique par le fait qu'Hausmann n'avait pas encore déterminé où il ferait passer le lien entre la rive droite et la rive gauche. Il n'avait pas encore opté pour le boulevard du Palais et pensait initialement faire passer ce principal axe nord-sud devant cette façade de Duc. Hausmann finalement décala l'axe vers le Boulevard Saint-Michel et le boulevard de Sébastopol.



La porte centrale est de forme trapézoïdale, plus évasée en bas qu'en haut, ce qui rappelle l'architecture égyptienne. Duc dira s'être inspiré de la façade du temple de Denderah en Egypte.

Les lions de l'escalier ont été sculptés par Isidore Bonheur car le célèbre sculpteur animalier Antoine-Louis Barye avait refusé cette commande.

A la base de la façade on trouve des figures allégoriques de grande sévérité afin d'en imposer. Ces figures représentent des vertus qui sont encensées en un lieu de justice. De gauche à droite en regardant la façade, on trouve : la prudence et la vérité (d'Augustin Dumont), le châtimement et la protection (de François Jouffroy), la force et l'équité (de Jean-Louis Jaley).

La façade a été très admirée de ses contemporains et a valu à Duc d'être élu à l'Institut. En 1869, elle a remporté le prix Impérial qui récompensait l'œuvre considérée la plus représentative architecturalement des 5 années passées. Elle a devancé l'Opéra de Charles Garnier qui n'en a pas tenu rigueur et a même déclaré *« tout est élégant et ferme, grandiose et sincère. L'amour, le respect de l'art se montre partout sans trahir aucune lassitude, sans laisser voir aucune négligence. C'est la pureté grecque sinon plus noble, à coup sûr plus varié, plus nouvelle, la recherche virile de la délicatesse. C'est la grâce de la fermeté. Les pleins et les vides se balancent sans indécision. Les profils s'épurent sans sécheresse. Les saillies s'accusent sans lourdeur. L'harmonie règne partout. Le talent jaillit et sort de toute part et l'œil charmé s'arrête avec une volupté naïve sur toutes les parties de l'ouvrage »*.

Les projets de Duc étaient particulièrement ambitieux. Après avoir réalisé sa façade, son idée était de réaliser une grande agora place Dauphine et de sacrifier cette réalisation de l'époque Henri IV. Heureusement, seule la rangée de maisons qui fermait la place fut détruite.

La première chambre de la Cour d'Appel :

Après l'incendie de 1871, les architectes Duc et Honoré Daumay conçurent la construction d'un nouveau bâtiment aux 34 et 36 quai des Orfèvres, dans lequel prirent place le parquet général, la chambre d'accusation et le greffe. Pour l'installation du premier président et de la première chambre de la cour d'appel, un bâtiment sera également construit à l'emplacement de l'ancienne chambre des comptes dans la cour de la Sainte-Chapelle.

La salle d'audience de la première chambre de la cour, éclairée par de hautes fenêtres donnant sur la cour de la Sainte-Chapelle, a été inaugurée en 1892.

L'architecture générale est typique des salles d'audience. Forme rectangulaire, fenêtres en hauteur afin notamment de ne pas distraire magistrats, avocats, justiciables, public, ... par le spectacle extérieur, salle parquetée et lambrissée de bois ceci avant tout par souci d'acoustique.

La décoration a été particulièrement soignée.



Deux motifs en bois sculpté, provenant de la chambre des comptes et datant de l'époque Henri II, ont été installés au-dessus des portes ouvrant l'une sur la chambre du Conseil, l'autre sur le vestibule.

Le plafond, en bois de pitchpin à caissons rehaussés d'or, comporte en son centre une toile de Léon Bonnat, peintre académique très prisé à l'époque. Ce tableau représente la Justice éclairée par la Vérité séparant les bons et les méchants en ce sens qu'elle protège les innocents contre les mensonges. Sur les murs, deux tapisseries de la manufacture des Gobelins, tissées en 1788 et 1791 sur le thème de l'histoire d'Esther, représentent l'une " le Triomphe de Mardochée", l'autre " la Condamnation d'Aman". Une troisième, "le Couronnement d'Esther", décore le bureau du premier président.

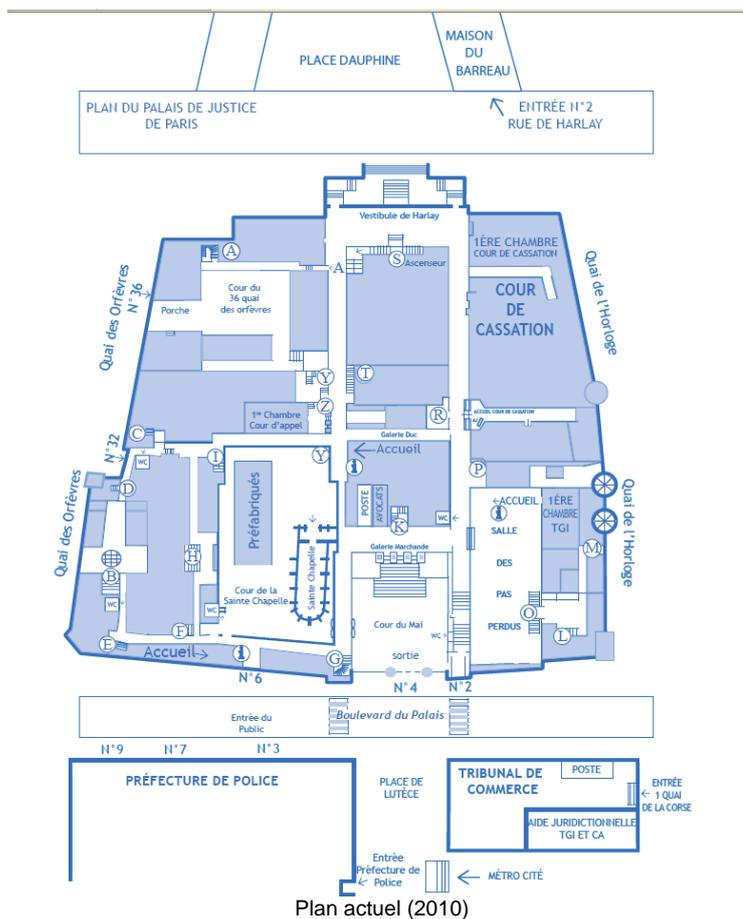
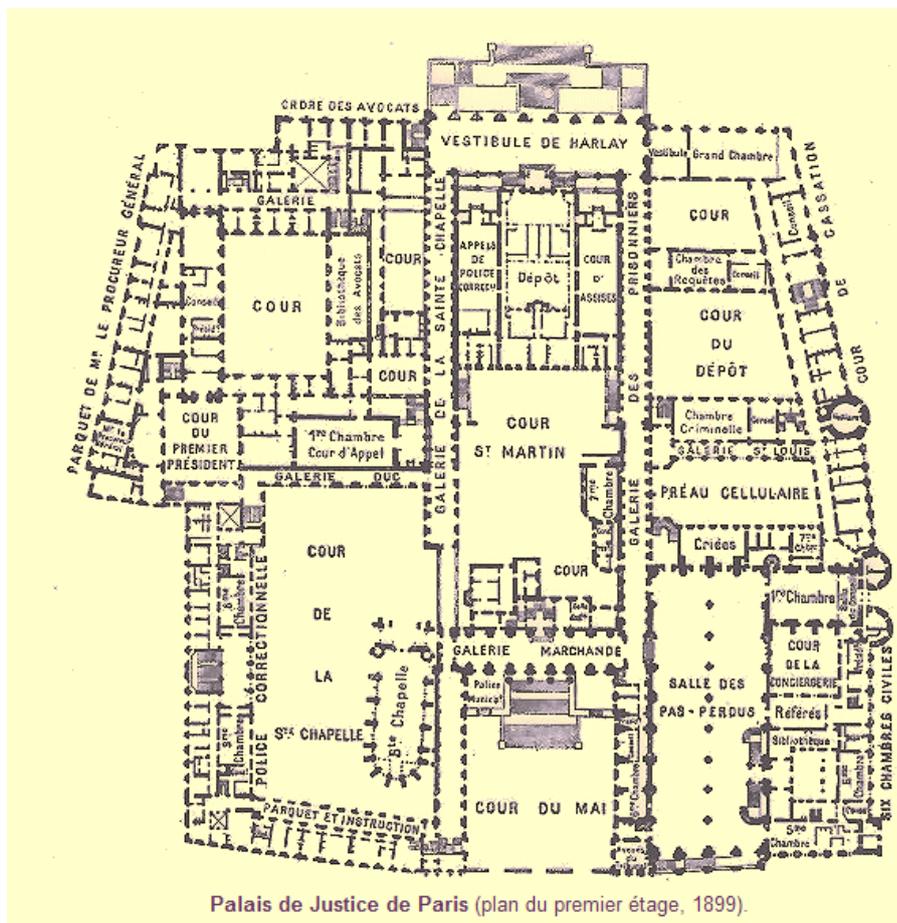


Le plafond



Le triomphe de Mardochée

Deux plans permettant de situer un peu mieux la complexité de cette construction



Quelques sites intéressants

(attention : il y a quelques erreurs sur ses sites, en particulier des erreurs de « mélange » sur les architectes Honoré Daumet et Etienne-Théodore Dommey)

Sites issus du ministère de la Justice :

<http://www.ca-paris.justice.fr/index.php?rubrique=11018>

http://www.ca-paris.justice.fr/art_pix/historique_palais_1.pdf

La cour de cassation :

http://www.courdecassation.fr/institution_1/visite_cour_11/

La cour d'appel :

<http://www.ca-paris.justice.fr/index.php?rubrique=10977&ssrubrique=11060>

Site le Paris pittoresque :

<http://www.paris-pittoresque.com/monuments/10.htm>